

MAIRIE DE SAINT-VICTOR DE BUTHON
28240
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers en exercice	14
Nombre de Conseillers présents	11
Nombre de voix délibérantes	11

L'An deux mil vingt-quatre, le 19 décembre, à 19 heures 15, salle du conseil, se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CERCEAU, Maire de Saint-Victor-de Buthon.

Présent(e)s : Mmes et Mrs CERCEAU Jean-Michel, BORDIER Christophe, GERMOND Michèle, VERRET Geoffroy, BARBET Dominique, CHARREAU Julien, GUERIN Olivier, LEGRET Antoine, LHEUREUX-BIORT Patricia, MOREAU Bernard, TAILLANDIER Stéphane,

Absente non excusée : ASSAIRI Lucie, CINTRAT Christian, HOUVET Gaël,

Procurations : de M. HOUVET Gaël à M. CERCEAU Jean-Michel
de M. CINTRAT Christian à M. BORDIER Christophe

Date de convocation : 09/12/2024

Secrétaire de Séance : BORDIER Christophe

1. Approbation par les membres du conseil municipal, à l'unanimité, du compte-rendu du dernier Conseil municipal du 23-09-2024

2. Délibération réforme des redevances de l'agence de l'eau – tarif eau et assainissement.

En application :

3. De la Loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, article 101 ;
4. Du Décret n° 2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau : **qui précise aux articles D.213-48-35-1 et D.213-48-35-2 (décret n° 2024-787) que des ajustements* permettant de prendre en compte d'éventuels trop ou moins perçus pourront être effectués à partir de 2026 pour le calcul du supplément de prix de 2027.**
5. De l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif ;
6. De l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L. 2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2024-97 du 15 octobre 2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire Bretagne portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme.

VU le contrat de délégation de service public pour la gestion du service d'eau potable passé entre Suez et la Commune de Saint Victor de Buthon (2017-2028)

Considérant que les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte domestique et non domestiques sont remplacées à compter du 1er janvier 2025 par :

- redevance consommation d'eau potable
- redevance performance assainissement
- redevance performance eau potable

	Au 1/01/2024	Au 1/01/2025
Eau potable		
Surtaxe de l'eau, part Saint Victor-de-Buthon, le m ³ (0 à 250 m ³)	0,324 € / m ³	0,324 €/m ³
Surtaxe interconnexion	0,34 €/m ³	0,45 €/m ³
Assainissement		
Abonnement assainissement/an	90 € / an	90 €/m ³
Le m ³ assaini	1,80 € / m ³	1,80 €/m ³

Considérant que le coefficient* de modulation correspondant à la performance du réseau d'eau potable est fixé pour l'année 2025 à la valeur de 0,2 et le coefficient de modulation correspondant à la performance des systèmes d'assainissement collectif est fixé pour l'année 2025 à la valeur de 0,3,

** A partir de 2026, le montant applicable sera modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau ; il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ; et compris entre 0,3 et 1 pour l'assainissement*

Considérant que la commune, en sa qualité d'assujettie à la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et à la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectifs, sera redevable envers l'agence de l'eau du montant égal aux produits du volume d'eau facturée aux personnes abonnées au service d'eau potable et d'assainissement collectif x le tarif fixé par l'agence de l'eau x les coefficients de modulation.

Considérant que la commune doit définir la contre-valeur des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectifs répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable et d'assainissement sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu

Considérant que l'Agence de l'eau Loire Bretagne a fixé pour l'année 2025 un tarif de :

- de 0,1 € HT par mètre cube pour la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable,
- de 0,28 € HT par mètre cube pour la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,
- de 0,33 €/m³ HT de la redevance pour consommation d'eau,

Le conseil municipal, l'exposé du dossier entendu,

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil municipal :

- ✓ décide de fixer à compter du 1^{er} janvier 2025 :
 - à 0,02 €/m³ le taux de la contre-valeur, correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable »
 - à 0,084 €/m³ le taux de la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les coefficients de modulation seront à réviser annuellement en fonction des performances des réseaux d'eaux potables et des systèmes d'assainissement collectif.

3. Travaux de voirie 2025 - Demande de subventions FDI 2025

Dans le cadre du Fonds Départemental d'Investissements (FDI), Monsieur le Maire présente l'estimatif des travaux de voirie 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'inscrire les travaux de voirie 2025 suivants au programme de 2025 :

La Thiésière	6 808 €
L'Ecu Neuf	10 907 €
L'Épinaise	2 839 €
Le Bel Aller	6 372 €
Le Clos du Bois	7 535 €
La Lougrière	5 282 €
La Barre aux Cottreaux	6 137 €
TOTAL HT Voirie	45 879 €

soit un montant total HT de 45 880 € soit de 55 056 € TTC dont 9 176 € de TVA à 20%

SOLLICITE une subvention sur le Fonds Départemental d'Investissements pour cette réalisation, pour un montant de 22 940 € soit 50% du coût du projet.

ETABLIT le plan de financement suivant :

Subvention FDI 50 %	22 940 €
Autofinancement	22 940 €
Total HT	45 880 €

Les crédits seront inscrits au budget 2025 au compte 2151.

4. Travaux de voirie urgents - Demande de subventions FDI exceptionnelle

Dans le cadre du Fonds Départemental d'Investissements (FDI), Monsieur le Maire présente l'estimatif des travaux de voirie indispensables après les intempéries d'octobre 2024 qui classèrent la commune en catastrophe naturelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'inscrire les travaux de voirie urgents suite aux intempéries d'octobre 2024 :

Réfections des accotements et des fossés Le Bois Joly	5 603.04 € HT
Réfection du passage les Forges	1 015 € HT
TOTAL HT Voirie suite aux intempéries	6 618.04 €

soit un montant total HT de 6 618 € soit de 7 942 € TTC dont 1 324 € de TVA à 20%

SOLLICITE une subvention sur le Fonds Départemental d'Investissements pour cette réalisation, pour un montant de 22 940 € soit 50% du coût du projet.

ETABLIT le plan de financement suivant :

Subvention FDI 50 %	3 309 €
Autofinancement	3 309 €
Total HT	6 618 €

Les crédits seront inscrits au budget 2025 au compte 2151.

5. Travaux des marches de l'église 2025

Demande de subvention pour travaux sur monuments historiques et de subvention Plan Eglise et Petit Patrimoines

Remarquables

Dans le cadre des travaux sur monuments historiques, Monsieur le Maire présente l'estimatif des travaux de réfection des marches de l'église de la commune nécessaires à sa préservation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'inscrire les travaux des marches de l'Eglise :

Le devis de l'entreprise de Cyriac Bois pour le montant total suivant :
6 784 € HT soit 7 462.40 € TTC dont 678.40 € TVA à 20%

SOLLICITE une subvention pour travaux sur monuments historiques auprès de l'Etat ainsi qu'une subvention départementale Plan Eglise et Petits Patrimoines Remarquables.

ETABLIT le plan de financement suivant :

Subvention Plan Eglise et Petit Patrimoines Remarquables 25 %	1 696 €
Subvention Travaux sur Monuments Historiques 40%	2 714 €
Autofinancement	2 374 €
Total HT	6 784 €

6. Travaux de mise en lumière de l'église 2025

Demande de subvention Plan Eglise et Petit Patrimoines Remarquables

Dans le cadre du Plan Eglise et Petit Patrimoines Remarquables, Monsieur le Maire présente l'estimatif des travaux de mise en lumière de l'église de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'inscrire les travaux de mise en lumière de l'Eglise :

Le devis de l'entreprise Citéos pour le montant total suivant :
58 049 € HT soit 69 658.80 € TTC dont 11 609.80 € TVA à 20%

SOLLICITE une subvention sur le Plan Eglise et Petit Patrimoines Remarquables

ETABLIT le plan de financement suivant :

Subvention Plan Eglise et Petit Patrimoines Remarquables 25 %	14 512 €
Autofinancement	43 537 €
Total HT	58 049 €

7. Délibération Portant Attribution d'un Marché Public

Marché public « Travaux d'aménagement des espaces publics du cœur de village de Saint-Victor-de-Buthon »

Monsieur le Maire informe les conseillers concernant le suivi de l'appel d'offres relatif au marché public « Travaux d'aménagement des espaces publics du cœur de village de Saint-Victor-de-Buthon ».

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 21/10/2024 pour une remise des offres le 18/11/2024 à 12h00. Il s'agit d'un marché alloti.

Consultation à laquelle 6 entreprises ont candidaté. L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner les attributaires. Les critères de jugement étaient les suivants : Prix des prestations 40% / Valeur technique 60 %

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 19/12/2024.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'attribuer le marché aux prestataires suivants :

LOT 1 : Voirie et Réseaux Divers

Entreprise PIGEON TP CENTRE IDF, sise : Nogent le Rotrou (28)
Pour un montant de 506 486,70 € HT soit 607 784,04 € TTC.

LOT 2 : assainissement

Entreprise CHARLES TRAVAUX, sise : Belhomert (28)
Pour un montant de 35 944,49 € HT soit 43 133,39 € TTC.

LOT 3 : Espaces verts

Entreprise PAYSAGES JULIEN & LEGAULT, sise : La Loupe (28)
Pour un montant de 82 002,12 € HT soit 98 402,54 € TTC.

- Autorise le Maire, à signer le marché avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document s'y rapportant (attention : pour les avenants, des règles spécifiques peuvent s'appliquer notamment si la CAO est intervenue au préalable).

- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune

8. Travaux de la salle polyvalente communale 2025 - Demande de subvention FDI 2025

Dans le cadre du Fonds Départemental d'Investissements (FDI) auprès du Département 28, Monsieur le Maire présente l'estimatif pour les travaux de la salle polyvalente communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'inscrire les travaux et retient :

Les devis de l'entreprise LEDUC pour le montant total suivant :
23 070 € HT soit 27 681 € TTC dont 4 614 € TVA à 20%

SOLLICITE une subvention sur le Fonds Départemental d'Investissements (FDI 2025)

ETABLIT le plan de financement suivant :

Subvention FDI 30 %	6 921 €
Autofinancement	16 149 €
Total HT	23 070 €

Les crédits seraient inscrits au budget 2025.

9. Travaux d'Aménagement de la Place de l'Eglise et de la création d'un parking 2^{ème} phase - Demande de subventions 2025

Dans le cadre de l'attribution de subventions de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, Monsieur le Maire présente l'estimatif pour la deuxième phase concernera le haut de la place, la « cour » et l'esplanade.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'inscrire les travaux d'Aménagement de la Place de l'Eglise et de la création d'un parking communal, et retient :

Les estimations du MOE Gilson pour le montant de la 2^{ème} phase suivant :
410 693.80 € HT soit 492 832.56 € TTC dont 82 138.76 € TVA à 20%

SOLLICITE le dépôt du dossier d'aménagement de la 2^{ème} phase de la place de l'église et de la création d'un parking en sous-préfecture pour obtenir des subventions (Etat, Région et Département).

Les crédits seraient inscrits au budget 2025.

10. Travaux de la salle polyvalente communale 2025 - Demande de subvention FDI 2025 et DETR 2025

Dans le cadre du Fonds Départemental d'Investissements (FDI) auprès du Département 28 et de l'attribution de subventions de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR/DSIL) Monsieur le Maire présente l'estimatif pour les travaux de la salle polyvalente communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'inscrire les travaux et retient :

Les devis de l'entreprise LEDUC pour le montant total suivant :
23 070 € HT soit 27 681 € TTC dont 4 614 € TVA à 20%

SOLLICITE une subvention sur le Fonds Départemental d'Investissements (FDI 2025)

ETABLIT le plan de financement suivant :

Subvention FDI 30 %	6 921 €
Subvention DETR/DSIL 20%	4 614 €
Autofinancement	11 535 €
Total HT	23 070 €

Les crédits seraient inscrits au budget 2025.

Questions diverses :

- **Monsieur le Maire**
 - Fait part des résultats de l'appel d'offres concernant les futurs travaux de la place de l'église et ses abords.
 - Indique que nous n'avons toujours pas reçu le devis pour la mise en valeur de l'église par un éclairage adapté.
- **Geoffroy VERRET**
 - Informe que le bulletin municipal n°82 est prêt. La distribution doit se faire avant le 1^{er} janvier
 - Fait le point sur les encarts reçus cette année.
- **Christophe BORDIER**
 - Fait le point sur le transfert des compétences « eau et assainissement »
 - Fait part d'une réunion avec les services de l'Etat concernant l'évolution des effectifs dans nos écoles.
- **Michèle GERMOND**
 - Fait part que les colis pour les anciens n'ayant pas assisté au Banquet du Souvenir et demeurant sur la commune sont prêts à être distribués.
 - Remercie tous les élus qui ont apporté leur aide pour les dernières festivités organisées.
- **Julien CHARREAU**
 - Donne le compte-rendu du comité syndical du SIRTOM.
- **Dominique BARBET**
 - Demande à ce que la mousse sur le toit de l'église soit enlevée. Des entreprises seront sollicitées.
- **Antoine LEGRET**
 - Signale que certaines gouttières de l'église sont à nettoyer.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30

Le secrétaire de séance,
Christophe BORDIER

Le Maire,
Jean-Michel CERCEAU

Jean-Michel
CERCEAU

Christophe
BORDIER

Geoffroy
VERRET

Michèle
GERMOND

Stéphane
TAILLANDIER

Julien
CHARREAU

Lucie
ASSAIRI
ABSENTE

Olivier
GUERIN

Christian
CINTRAT

Antoine
LEGRET

Gaël
HOUVET

Dominique
BARBET

Patricia
LHEUREUX-BIORT

Bernard
MOREAU